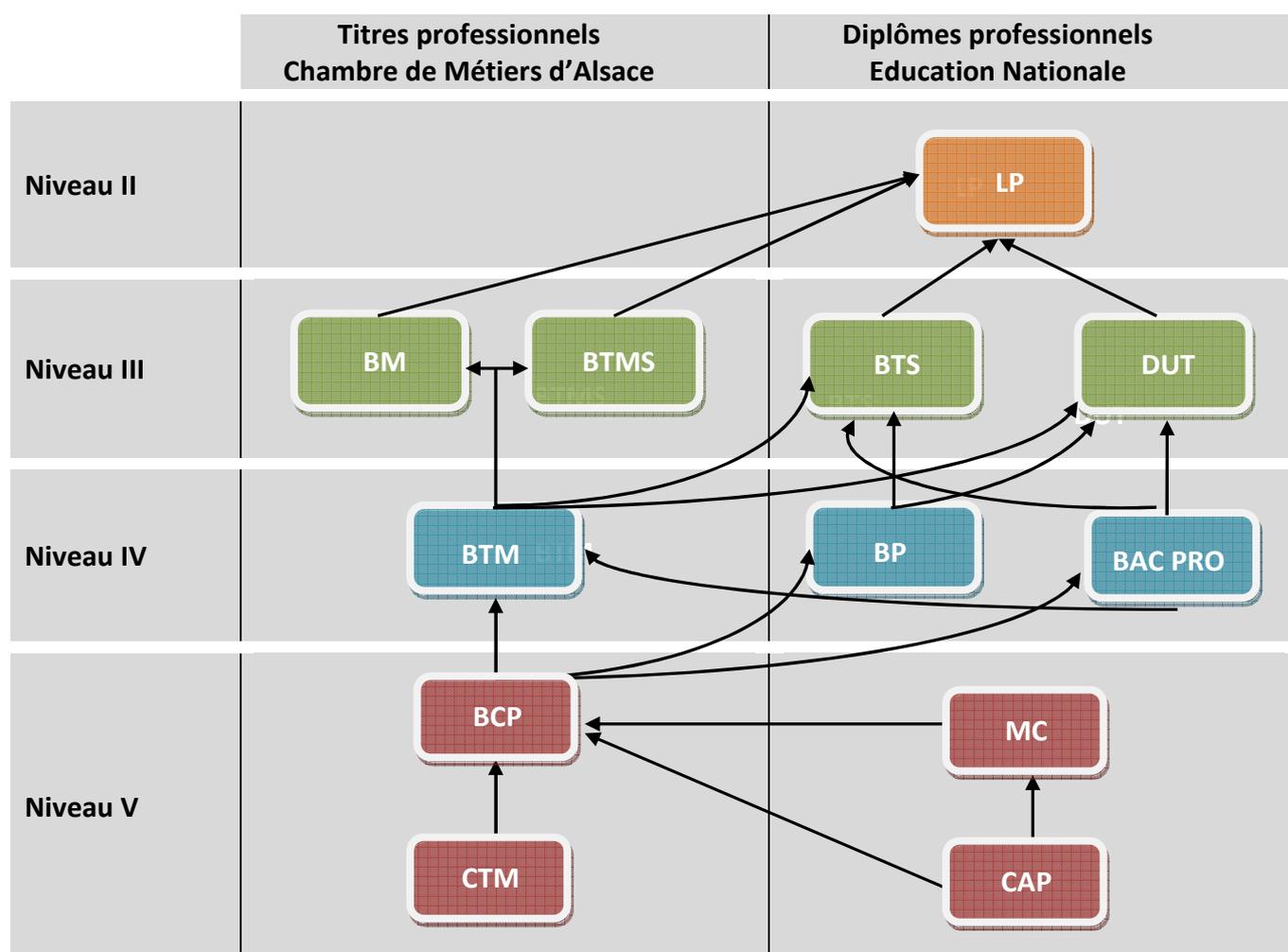


LA FILIERE DE FORMATION ARTISANALE

L'artisanat propose près de 200 formations par la voie de l'apprentissage, qui vous permettent d'accéder aux différents métiers du secteur. Ces formations sont ouvertes aux filles comme aux garçons.

Il existe des passerelles entre les niveaux de formation et les diplômes. Elles ouvrent la possibilité d'évoluer et de construire votre propre trajectoire professionnelle.

Vous pouvez entrer en apprentissage à tout moment, après la troisième du collège, ou plus tard dans le cadre de votre poursuite d'études.



CLASSE DE 3^{EME} DES COLLEGES

LP = Licence professionnelle
 BM = Brevet de Maîtrise
 BTMS = Brevet Technique des Métiers Supérieur
 BTS = Brevet de Technicien Supérieur
 DUT = Diplôme Universitaire de Technologie
 BTM = Brevet Technique des métiers

BP = Brevet professionnel
 BAC PRO = Baccalauréat Professionnel
 BCP = Brevet de Compagnon Professionnel
 CTM = Certificat Technique des Métiers
 MC = Mention Complémentaire
 CAP = Certificat d'Aptitude Professionnelle

Niveau V

CTM – Certificat Techniques des Métiers

Il sanctionne les connaissances techniques de base nécessaires à l'exercice d'un métier et permet d'intégrer l'entreprise artisanale au premier niveau de qualification professionnelle.

La formation au CTM est principalement technique, mais elle facilite également l'appréhension du monde artisanal dans sa dimension économique, culturelle et organisationnelle.

Le CTM est un titre spécifique à l'artisanat.

BCP – Brevet de Compagnon Professionnel

Il permet d'approfondir les savoirs et les savoir-faire acquis au premier niveau de qualification (CTM / CAP) et de gagner en autonomie dans son milieu professionnel.

Accessible après un CTM ou une CAP, le BCP développe avant tout les compétences professionnelles, mais permet également une meilleure compréhension des mécanismes économiques de l'entreprise.

Le BCP est un titre spécifique à l'artisanat alsacien.

Niveau IV

BTM – Brevet Technique des Métiers

Il permet d'acquérir les compétences pratiques et technologiques nécessaires à la maîtrise technique d'un métier, ainsi que les compétences plus générales liées au métier proprement dit : la commercialisation, la gestion des coûts de production, l'organisation du travail et l'animation d'une équipe. Le BTM prépare aux fonctions de chef de chantier ou de chef de laboratoire ;

Le BTM est un titre spécifique à l'artisanat.

Niveau III

BTMS – Brevet Technique des Métiers Supérieur

Il permet d'accéder à la fonction de technicien supérieur. La formation au BTMS permet d'acquérir un niveau de compétence technique et d'expertise propre à la réalisation de produits ou de prestations de service à haute valeur ajoutée.

Le BTMS est un titre spécifique à l'artisanat.

BM – Brevet de Maîtrise

Le BM est, par excellence, le diplôme du chef d'entreprise artisanale. Il permet d'acquérir non seulement les compétences techniques de plus haut niveau, mais également celles requises pour la gestion d'une entreprise : marketing, gestion financière, gestion des ressources humaines, formation des apprenants. Etre titulaire du BM permet d'employer des apprentis.

Le BM est un titre spécifique à l'artisanat.



Chambre de Métiers d'Alsace

www.facebook.com/CMAAlsace